



SARL HOTEL DES VENTES DE LA SEINE

Société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - Agrément n°2005-539

40, rue Victor Hugo 76000 ROUEN - Tél.: 02.35.88.60.64

hdvs76@gmail.com- N° TVA intracom : FR 85 480 556 034 00027

ME GUILLAUME CHEROYAN COMMISSAIRE-PRISEUR

23 cours Carnot 76500 ELBEUF

E-mail : hdvs76@gmail.com

- RCS ELBEUF - n° TVA : FR8548055603400019

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les Ventes seront faites au comptant et conduites en euros.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivants :

14,28 % TTC : ventes judiciaires

22 % TTC : ventes classiques

24 % TTC ventes spécialisées (Militaria, philatélie, automobilia, jouets, livres)

27,6 % TTC : ventes cataloguées

Vente live :

Majoration de +3,6% ttc * en volontaire

Majoration de + 1,2 % ttc en Judiciaire

Garanties

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la SVV HOTEL DES VENTES DE LA SEINE et des experts, sous réserve des rectifications éventuelles annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au Procès-verbal de la vente.

Une exposition publique préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Tous les biens sont mis en vente avec leurs imperfections, défauts, usures et restaurations. Les dimensions, couleurs de reproduction, et informations sur l'état, fournis à titre indicatif, sont exprimées en centimètres. Les reproductions peuvent présenter de légères nuances de teintes par rapport à l'oeuvre originale. Tous les meubles sont présumés restaurés avec des parties refaites. L'état de marche des pendules, montres, objets scientifiques ou de mesure et tous mécanismes ne sont pas garantis. Les bouteilles de vins sont vendues sans réclamation, les niveaux sont donnés de manière informative. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les dimensions ne sont signalées qu'à titre indicatif. L'état de marche des pendules et l'état des mécanismes ne sont pas garantis. **Ces conditions s'appliquent pour les acheteurs venus ou non à l'exposition.**

Enchères.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. La SVV est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant

et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par la SVV, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Ordres d'achat et enchères par téléphone

Le Commissaire-Preneur, l'Expert et les membres de l'étude peuvent exécuter tout ordre d'achat. Si un acquéreur souhaite enchérir par téléphone ou laisser un ordre d'achat, il convient d'en faire la demande par écrit (courrier, mail, fax). Les ordres d'achat et enchères par téléphone sont une facilité pour les clients. **Le Commissaire-preneur et ou les experts ne peuvent être tenus responsables en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution à quelque titre que ce soit.** En raison d'un nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions d'adresser vos ordres d'achat par mail au plus tard la veille de la vente. **Attention pour les enchères par téléphone : Toute demande de ligne téléphonique doit être accompagnée d'un ordre d'achat ferme, ceci en vue de pallier aux défaillances techniques et d'éviter les demandes fantaisistes.**

Enchères en direct et Ordres d'achat secrets via www.interencheres-live.com

(Majoration de 3 points hors taxes du prix d'adjudication soit +3% HT et +3,60% TTC en volontaire et Majoration de +1,2% TTC des achats live sur les ventes judiciaires.). Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres-live.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres-live.com communique à l'hôtel des ventes de la seine et à Maître Guillaume CHEROYAN tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'hôtel des ventes de la seine et Maître Guillaume CHEROYAN se réservent de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. **Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.** Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez, l'hôtel des ventes de la seine et Maître Guillaume CHEROYAN, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC).

L'Hôtel des ventes de la seine et Maître Guillaume CHEROYAN n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via www.interencheres-live.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants: jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez [SVV et SCP], si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC).

Retrait des achats et règlement

Les lots ne seront délivrés à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, frais et taxes. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, la SVV déclinant toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. **Pour l'ensemble des lots achetés dans une même vente, le seuil maximal des paiements en espèces est fixé à 1000euros lorsque le domicile fiscal l'acheteur est en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et à 15 000 € lorsque l'acheteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle. Les paiements en espèces ne seront acceptés que sur présentation d'une pièce d'identité.**

Expédition des lots

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge l'hôtel des ventes de la seine et Maitre Guillaume CHEROYAN de toute responsabilité concernant l'envoi. L'Hôtel des Ventes de la Seine se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'expédition des lots. En cas d'accord d'expédition, cette dernière s'effectue sous la responsabilité et à la charge des acquéreurs, ainsi que toute dépense afférente à ces opérations. Les amateurs sont priés de se renseigner avant la vente de la possibilité du cout d'expédition (emballage et frais de port).).

Défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables.

VENTES JUDICIAIRES :

Frais Judiciaire 14,28 % TTC frais légaux en vigueur selon article A. 444-1 du Code du Commerce : La vente judiciaire aux enchères publiques de meubles corporels ou incorporels, figurant au numéro 4 du tableau mentionné à l'article A. 444-1, donne lieu à la perception d'un émolument proportionnel au produit de chaque lot.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société

Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par **L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE**.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par **L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE** est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, **L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE** pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et **L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE** ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE:** par écrit auprès de **L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE 40 RUE VICTOR HUGO 76000 ROUEN**

- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer **L'HOTEL DES VENTES DE LA SEINE** de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Toute participation à la vente suppose avoir lu et accepté intégralement les conditions générales de vente.